



Avril 2022

V4

Conseiller en Naturopathie

Professionalisation du métier

Proposé par

Le conseil d'administration, la commission de veille et pédagogique
du Syndicat des Professionnels de la Naturopathie



Avril 2022





DÉFINITION DU MÉTIER DE CONSEILLER EN NATUROPATHE

Un conseiller en naturopathie est un professionnel du bien-être accompagnant des consultants en complément d'une prise en charge et d'un suivi médical : il ne peut donc se substituer à cette prise en charge mais peut intervenir en complément.

La conseil en naturopathie intervient principalement à titre préventif, en soutenant l'organisme dans son fonctionnement.

Ce soutien est possible grâce à différentes techniques de bien-être que maîtrisent ce professionnel pour construire ses programmes naturopathiques et accompagner son consultant dans la mise en place d'une meilleure alimentation, d'une remise en mouvement du corps, pour la gestion du stress et des émotions (notamment les techniques de respiration), et en pouvant accompagner les maux et troubles du quotidien grâce à des conseils en compléments alimentaires tels que la phytothérapie, l'aromathérapie, les élixirs floraux.





Il donne à son client des conseils en hygiène de vie accessibles et bienveillants, en s'adaptant à sa demande et son projet de vie. Il conservera une posture neutre et n'imposera pas sa vision.

Le métier de Naturopathe respecte les **5 grands principes fondamentaux de la naturopathie** :

- Docere : enseigner
- Primum non nocere : D'abord ne pas nuire
- Vis medicatrix naturae : la voie de la nature guérisseuse
- Tolle Causam : Aller à la cause
- Deinde purgare : purifier l'organisme

Le naturopathe est donc le professionnel qui accompagne ses clients dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie et du parcours de santé. Il peut intervenir en cabinet, au sein d'entreprises, de clubs sportifs, de centres de thalasso-thérapie, de structures pluridisciplinaires, ...





Ce professionnel intervient en amont et en complément de la médecine allopathique : la naturopathie ne remplacera jamais les traitements médicamenteux.

En revanche, elle peut venir soutenir l'organisme pour qu'il supporte mieux le traitement, en réduisant les effets secondaires, par exemple.

Ses domaines de prédilection sont l'alimentation, l'activité physique, la gestion des émotions et le sommeil.

En effet, ces quatre domaines sont les bases fondamentales de la naturopathie. En aidant au rééquilibrage de ces sphères, le naturopathe soutient l'organisme du client, lui permettant ainsi d'améliorer son état général.





Le Syndicat des Professionnels de la Naturopathie (SPN) et toutes les écoles adhérentes ont souhaité se regrouper dans l'objectif de **professionnaliser** le métier de **Conseiller en Naturopathie**.

La professionnalisation du métier de Naturopathe et de Conseiller en Naturopathie devient **incontournable** aujourd'hui au regard de la demande en constante augmentation des consommateurs avides de prendre soin d'eux et de celle des futurs professionnels .

La progression des demandes en termes de naturopathie se vérifie par le nombre de pages visitées sur les différents annuaires partenaires du SPN et mettant en avant les professionnels du Bien-être. L'annuaire du SPN ayant un excellent référencement Naturel, tous les mois nous pouvons observer les recherches qui sont exponentielles depuis 2018.

Cette tendance montre bien **l'intérêt grandissant** de la population française, tout comme la population européenne, pour la prise en charge de leur santé et de leur bien-être par des techniques et des produits naturels.





Nous avons remarqué les dernières années avec nos différents partenaires que les usagers et certains professionnels ne connaissent pas la différence entre le métier de **Naturopathe et celui de Conseiller en Naturopathie.**

Nos fiches métiers sont créées pour vous : usagers de la Naturopathie et de la formation en Naturopathie, professionnels de santé, paramédicaux, laboratoires et boutiques de produits naturels, professionnels de la Naturopathie et tout autre intervenant du secteur du bien-être.

Notre objectif est de vous permettre de mieux comprendre les techniques qui différencient ces **deux métiers** : l'usager aura toutes les informations pour choisir le professionnel qui lui convient le mieux et qui pourra répondre à ses attentes.

Outre ses compétences dans les conseils d'hygiène de vie, le Conseiller en Naturopathie est aussi un **professionnel** des compléments alimentaires à base de vitamines, minéraux, d'oligo-éléments, de plantes et d'huiles essentielles. Les statistiques de ventes de compléments alimentaires du Syndicat Synadiet montrent cette explosion de la demande (près de 85% d'augmentation en seulement 10 ans). Le public recherche de tels conseillers.





CONSÉQUENCES ET OBJECTIFS

La conséquence directe de cette forte progression des demandes des consommateurs est **le nombre croissant de conseillers provenant d'écoles à la formation incomplète et les dérives dues à des pratiques commerciales trompeuses**. Phénomène qui inquiète les pouvoirs publics et le SPN depuis de nombreuses années.

La professionnalisation, afin d'assurer la sécurité des consommateurs, demande, dans un cadre pédagogique pluridisciplinaire, **une harmonisation des blocs de compétences, une déontologie, une maîtrise des limites d'exercices**, et une **charte qualité commune**.

L'objectif de la professionnalisation est également de participer à **la reconnaissance du métier par les pouvoirs publics** et de promouvoir les compétences des professionnels et les débouchés en termes d'emplois.





LE RÉFÉRENTIEL

La création **d'un référentiel de base commun aux Organismes de Formations du SPN** répondra à ces objectifs, en apportant un cadre à la formation de la Naturopathie en France, et en garantissant aux consommateurs de formation des prestations de qualité et de ce fait pouvoir garantir aux usagers de la Naturopathie d'être accompagnés en toute sécurité et de leur permettre d'avoir une prise en charge globale et qualitative, puisque les Conseillers en Naturopathie sont des professionnels exerçant très souvent avec des équipes pluridisciplinaires (Médecins, Sage-femme, Kinésithérapeute, Ostéopathe...).

Ce référentiel sécurisera la pratique du métier pour les professionnels, par la légitimation et la crédibilité apportée par la reconnaissance de la formation des Conseillers en Naturopathie.

Ce référentiel permettra aussi de rassurer les professionnels soignants et du bien être ne connaissant pas bien les pratiques, ni les limites d'exercices.

Le SPN, en tant qu'organisme référent et représentatif via la Chambre Nationale des Professions Libérale, pourra pleinement jouer son rôle fédérateur auprès des membres de la profession.





A. Évolution du métier de Conseiller en Naturopathie

La Naturopathie est, aujourd'hui, enseignée par de nombreuses écoles à travers la France. Chaque école a son propre programme d'enseignements. Il existe ainsi des différences notables entre les formations actuellement proposées.

Depuis la création du Syndicat des Professionnels de la Naturopathie, les écoles membres et agréées par le SPN ont eu à cœur d'unifier progressivement les techniques enseignées qu'elles soient en présentiel ou en distanciel.

La création de ce référentiel est un cap supplémentaire et la concrétisation de la volonté commune des membres du SPN, de voir l'enseignement du métier de Conseiller en Naturopathie harmonisé.





Les techniques principales du Conseiller en Naturopathie :

- Alimentation/Nutrition
- Micronutrition
- Aromathérapie
- Phytothérapie (différentes formes galéniques)
- Techniques respiratoires
- Conseils en activités physiques adaptées
- Gestion et développement de son entreprise libérale

Les connaissances nécessaires au Conseiller en Naturopathie :

- La déontologie, les limites d'exercices et la législation relative à son exercice
- Les contre-indications et interactions médicamenteuses et alimentaires des compléments alimentaires
- Techniques d'écoute et relation d'aide
- Anatomie physiologie
- Outils de maintien de l'équilibre physiologique
- Lien entre les différents systèmes du corps humain
- Les piliers de la Naturopathie :
 - Alimentation
 - Activité physique
 - Gestion du stress et des émotions
 - Les techniques respiratoires
 - ...
- Les voies d'administration des compléments alimentaires



1. Désignation du métier et des fonctions du Conseiller en Naturopathie

C'est un professionnel de la relation d'aide et de l'accompagnement qui prend en charge ses clients pour rétablir leur équilibre homéostatique et optimiser le bien-être des personnes, en utilisant des techniques de conseil. Le « Conseiller en Naturopathie » met donc en place des recommandations afin d'optimiser le bien-être de la personne.

Le « Conseiller en Naturopathie » est un salarié qui peut intervenir au sein de magasins de produits naturels, de parapharmacies, de pharmacie-herboristerie, de centres de spa et thalasso, des établissements de remise en forme et de bien-être, ...

Il peut être aussi un travailleur indépendant professionnel libéral. Il assure une éducation au bien-être sur un équilibre alimentaire, en oxygénation et en gestion des émotions.





Les activités du Conseiller en Naturopathie

- Accueillir, prendre en charge et accompagner ses clients
- Réaliser des bilans de vitalité associés à l'alimentation et à l'hygiène dans une démarche préventive
- Réaliser des programmes de bien-être associés à l'alimentation et à l'hygiène dans une démarche préventive
- Réaliser des pratiques et savoir donner des conseils en hygiène vitale
- Faire du conseil en biologie préventive adapté au bien-être
- Faire du conseil pratique en nutrition individualisée
- Animer des ateliers et/ou des conférences sur la naturopathie et ses bienfaits
- Participer aux colloques ou à toute manifestation pour faire connaître la pratique et le métier de Conseiller en naturopathie,
- Publier ou participer à la publication d'articles, de vidéos, dans les médias et les réseaux sociaux, pour faire connaître la pratique et le métier de Conseiller en naturopathie,
- Se perfectionner et se former en continu,
- Gérer, développer et faire évoluer sa structure professionnelle
- Connaître et respecter les limites du métier de conseiller en naturopathie pour ne pas commettre les infractions d'exercice illégal de la médecine, pharmacie ou kinésithérapie, définies par les articles L.4161-1, L.4223-1, L.4321-1 et L.4323-4 du CSP



La séance de conseil en Naturopathie se déroule dans le cadre de séances individuelles ou de groupe au cours desquelles le Conseiller en Naturopathie procède à un bilan Naturopathique ou récit des antécédents de son client et agit en fonction des données recueillies lors de chaque séance.

Il les synthétise et établit un protocole personnalisé dans le domaine de l'hygiène de vie.

Le Conseiller en Naturopathie libéral est entièrement responsable de ses choix de conseils et de ses protocoles. De fait, il souscrit à une assurance permettant d'indemniser ses clients en cas de désaccord. Il est également gestionnaire des données recueillies à propos de ces clients. Il les informe des conditions de stockage mais surtout obtient le consentement éclairé de les obtenir.

Le Conseiller en Naturopathie doit vulgariser ses conseils afin d'obtenir le consentement éclairé de son client.

2. Description des activités

Le naturopathe est capable de :

- Réaliser un bilan Naturopathique
- Concevoir, proposer un programme Naturopathique de bien-être
- Accompagner et suivre le consultant
- Prévoir, organiser, conduire une consultation
- Réaliser un bilan spécifique pour mettre en œuvre des techniques manuelles de bien-être lors de la prise en charge en naturopathie
- Maîtriser toutes les techniques Naturopathiques et suivre le consultant
- Créer, développer et gérer son entreprise
- Rechercher, analyser les actualités et informations professionnelles faire évoluer ses compétences

Il pourra décider d'acquérir de nouvelles techniques d'accompagnement complémentaires afin de pouvoir s'adapter aux demandes de ses clients et du marché économique. Il offrira ainsi à sa clientèle un éventail plus large de propositions dans sa prise en charge.



Cette fiche métier est à visée du grand public, des apprenants en naturopathie et des naturopathes. Si nos valeurs rejoignent les vôtres, si vous souhaitez rejoindre le SPN et faire partie des contributeurs :

communication@syndicat-naturopathie.fr

Les concepteurs et signataires de la fiche métier

Les présidents du Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

Alexandra ATTALAUZITI,
Présidente du SPN,
Directrice Générale d'ADNR Formations



ADNR Formations
688 rue du Baron le Roy
78229 SAINT LAURENT DES ANGRES
SIRET : 529 507 647 90037
NDA : 76 30 04715 30 - APE 85324
www.formations-naturopathie.eu
Tél : 02.82.83.33.33
Niveau Qualifié - Catégorie actions de formation
Sous le n° FRO09708

Cosimo DICOLLA,
Président du SPN,
Directeur d'AIMA



86, Avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Tel : 06.85.06.11.40, contact@aima-formation.com
SIRET : 838335731097628 - NDA 11156022075

Les directeurs des écoles partenaires

Stéphane SULTAN
CNFDI

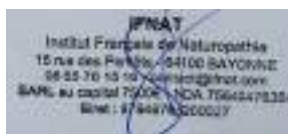


Christiane DILDEE
Colibri



Colibri Formations
N° B : 971 377 332 46
Siret : 519 450 346 09021

Anthony MICHEAU
Edwige FAJFER
IFNAT



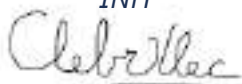
IFNAT
Institut Français de Naturopathie
15 rue des Perles - 94100 BAYONNE
06 25 76 15 10 - www.ifnat.com
SARL au capital 7500€ - NDA 75662478384
Siret : 8746874200027

Patrice PONZO
IFSH



IFSH
Institut Français des Sciences de l'Homme
0000370907X

Odile CHABRILLAC
INH



Stéphane SULTAN
KOREVA



Jody ELLEAUME
Myrtea



Sophie AMBARD
Natiripsye



INSTITUT DE FORMATION NATIRIPSYE
Sophie AMBARD
N° d'Apprentissage : 30334060035
SIRET : 922475287400030
Téléphone Portable : 06 64 89 65 76
Site internet : www.natiripsye.fr

Christian BUSSE
Plantasanté



EP Ecole Plantasanté
2A, rue de la République - 67210-Obernai
plantasanté@orange.fr - Tel : 06.70.04.56.23
Date de création : 02/11/2007
SIRET : 3110066011

Nathalie PARAYRE
ARNIKA



INSTITUT DE FORMATION
11 rue de la République - 67210-Obernai
Tel : 06.70.04.56.23
SIRET : 3110066011

